



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ
PATRIMOINE SUISSE
PATRIMONIO SVIZZERO
PROTECZIUN DA LA PATRIA

Communiqué de presse

IV. pa. Candinas sur la loi sur les résidences secondaires (20.456)

Démolir les maisons des habitants pour construire encore plus de résidences secondaires?

Zurich, le 8 février 2023

La révision de la loi sur les résidences secondaires crée de puissantes incitations financières à démolir les bâtiments occupés par la population locale afin de construire des résidences secondaires plus rentables. C'est un mauvais signal dans un marché déjà tendu où les habitants peinent à se loger.

En acceptant l'initiative sur les résidences secondaires en 2012, la population suisse voulait mettre un terme à la construction galopante de logements de vacances. Mais les Chambres fédérales ont introduit dans la loi des exceptions généreuses afin d'amortir l'impact social et économique du nouvel article constitutionnel dans les communes concernées.

Les conséquences sont à l'opposé de la volonté populaire. Selon une étude de la Banque cantonale de Zurich, le propriétaire d'une habitation principale qui vend comme résidence secondaire réalise une plus-value de 19 à 26%.¹ Or parmi les dix communes les plus touchées par cette hausse des prix, six sont des hauts lieux touristiques.² Et le changement d'affectation réduit encore le nombre de logements à la disposition de la main-d'œuvre désespérément recherchée sur place et continue d'alimenter la spirale des prix.

La révision de la loi sur les résidences secondaires va favoriser la surchauffe: celui qui démolit un bâtiment occupé aujourd'hui à l'année pourra le remplacer par une résidence secondaire plus spacieuse d'un tiers. Cette proposition va assurer à quelques-uns d'énormes profits au détriment de la collectivité.

Davantage de bâtiments aux volets fermés onze mois par an et des loyers à la hausse pour la population locale nuisent à long terme au développement économique des régions touristiques. L'avenir réside dans le développement et le soutien d'approches innovantes afin d'accroître la valeur générée par les quelque 500'000 résidences secondaires existantes.

Pour tout renseignement et question

Stefan Kunz, secrétaire général de Patrimoine suisse
079 631 334 67 / stefan.kunz@heimatschutz.ch

Prise de position de Patrimoine suisse sur la révision de la loi sur les résidences secondaires (20.456): www.patrimoinesuisse.ch/politique

¹ www.zkb.ch/de/blog/immobilien/zweitwohnung-preisaufschlag.html

² www.nzz.ch/finanzen/immobilienpreise-die-top-und-flop-gemeinden-der-schweiz-ld.1694071

Villa Patumbah
Zollikerstrasse 128
8008 Zürich

T 044 254 57 00

www.heimatschutz.ch
www.patrimoinesuisse.ch
info@heimatschutz.ch
info@patrimoinesuisse.ch

IBAN CH04 0900 0000 8000 2202 7